

Fiche N°1 : Conseils Citoyens du Val d'oise, phase d'émergence.

Rappel des modalités de mise en œuvre du Conseil Citoyen (phase d'émergence)

- Informer et impliquer les acteurs locaux et partenaires institutionnels dans la démarche de création des Conseils Citoyens, notamment les délégués du préfet (mise en place de réunions, appels à candidature, tirage au sort...)

- Élaborer un état des lieux des pratiques participatives avec les acteurs locaux

- Impliquer des jeunes dans la démarche, en s'appuyant sur les partenaires locaux (Conseils Municipaux de Jeunes, Services jeunes, centres sociaux, associations, établissements scolaires...)

- Elaborer un appel à candidature largement diffusé (journal municipal, halls d'immeubles, courriers, porte à porte), en impliquant les partenaires

- Mettre en place un tirage au sort sur la base d'une liste de volontaires ET d'une autre liste (bailleurs, ou à défaut liste électorale, en présence du délégué du préfet, habitants et acteurs locaux)

- Animer les réunions (binôme « chef de projet/délégué du préfet »). En accord avec les partenaires institutionnels, ces animations peuvent, le cas échéant, être déléguées aux acteurs locaux ou aux habitants, sous réserve d'une maîtrise minimale d'outils d'animation d'une réunion.

- S'assurer de la présence d'au moins 50% d'habitants aux différentes réunions, afin que les réunions ne soient pas uniquement des échanges entre professionnels ou initiés, mais que l'expression des habitants soit favorisée.

- Permettre aux habitants de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil Citoyen (création d'une charte, règlement intérieur)

- Accompagner le Conseil Citoyen à la création d'une association

- Permettre au Conseil Citoyen de participer aux instances de pilotage du contrat de ville